

## GUIDE PRODUCTEUR : COMPRENDRE LA PERTE DE PRODUCTION & LA PRODUCTION NON COMPTABILISÉE

### La différence entre « perte de production » et « énergie non comptabilisée »

Production non comptabilisée	Perte de production
<p>Signifie que l'installation a bien produit et injecté sur le réseau. Cette énergie n'a pas été comptabilisée par le compteur.</p> <p>Enedis transmet <b>à EDF OA et au producteur par mail</b>, l'information de la quantité à prendre en considération sur la ou les factures</p>	<p>Signifie que l'énergie produite par l'installation n'est pas injectée sur le réseau. (ex : l'onduleur ne fonctionne pas bien, disjoncteur mal enclenché ...)</p>

#### ➤ Si vos publications de relève d'ENEDIS indiquent une production moindre que la période précédente :

Cela peut venir d'un défaut sur votre installation (à faire vérifier par votre installateur si besoin)

#### Les vérifications à faire :



- Est-ce que mon disjoncteur est bien enclenché ?
- Est-ce que mon installation fonctionne bien ? (Ex : onduleur fonctionne bien ?)

Vous devez ensuite établir votre facture en fonction des index réels relevés sur votre compteur.

#### ➤ En cas d'énergie non comptabilisée

ENEDIS vous envoie un mail ainsi qu'à EDF OA, mentionnant : la quantité et la période concernée.

#### Les vérifications à faire



- Est-ce que j'ai reçu un mail d'ENEDIS notifiant une Energie non comptabilisée ?
- Est-ce que mon compteur est défaillant ?

Dans ce cas-là, vous devez indiquer la **quantité concernée** sur votre facture, sur la ligne « **Production non comptabilisée** ».

Vous pouvez retrouver les modèles de facture sur le site : <https://www.edf-oa.fr/content/intervention-sur-mon-compteur>